

Règlement des Centres de Loisirs & Séjours

Le Moulin propose des Centres de Loisirs et des séjours durant les vacances scolaires et des activités extrascolaires tout au long de l'année. Les activités sont ouvertes à tous les enfants de 3 à 18 ans et adolescents, quelle que soit leur commune d'origine.

1. Inscriptions

Les inscriptions sont validées, par ordre d'arrivée, à réception d'un dossier <u>complet</u> accompagné du règlement, et dans la limite des places disponibles.

Seule une confirmation par mail fera office de justificatif de confirmation.

Pièces à fournir obligatoirement avec le bulletin d'inscription :

- Le bulletin d'inscription (un par enfant)
- Le règlement (espèces, Bons Caf, chèque(s), confirmation du virement d'acompte)
- La fiche sanitaire de votre enfant
- La photocopie des vaccins obligatoires en fonction de la règlementation en vigueur
- Le formulaire d'adhésion à l'association 2022
- Une attestation d'assurance
- Le formulaire du droit à l'image
- Votre dernier avis d'imposition recto /verso

L'adhésion à l'Association est obligatoire : 20€ pour l'année et pour toute la famille

Sans l'ensemble de ces éléments, nous ne pourrons accepter votre enfant.

Les fiches de renseignements doivent être remplies avec soin, merci de signaler par la suite tout changement éventuel (n° de téléphone ou adresse mail par exemple).

L'enfant doit être assuré : responsabilité civile pour les dommages qu'il peut causer, et individuelle accident pour les dommages qu'il peut subir s'il n'y a pas de tiers responsable.

2. Absences

Dans tous les cas, il est indispensable de prévenir de l'absence de l'enfant.

Lors de l'inscription, le parent signataire s'engage à signaler en toute bonne foi tout problème de santé ou comportemental qui pourrait se déclarer pendant le séjour. Dans ce cas, les conditions d'accueil seront discutées entre le parent et le directeur dans l'intérêt de l'enfant et du groupe pour un déroulement harmonieux de la session.

Le directeur se réserve cependant le droit de refuser toute inscription qui pourrait porter préjudice à l'enfant lui-même ou au groupe. Tout problème connu et potentiel non déclaré à l'inscription qui deviendrait effectif durant le séjour, perturbant de manière durable ou mettant en danger l'enfant ou le groupe, peut amener le directeur à demander le retrait immédiat de l'enfant par ses parents, sans prétendre à aucun remboursement. Les frais occasionnés par le renvoi seront intégralement à la charge de la famille.

3. Les tarifs

Les tarifs sont calculés sur la base des ressources annuelles du ménage et du nombre d'enfant(s) figurant sur le dernier avis d'imposition disponible. Une copie de ce dernier doit être jointe au dossier d'inscription. Réduction de 10 € à partir du 2^{ème} enfant.

4. Les conditions d'annulation

* de votre part :

Dans le cas où la place libérée a été reprise par un autre enfant, un forfait de 15 €, par activité annulée, sera appliqué pour frais de traitement de dossier.

Dans le cas où la place libérée ne serait pas reprise par un autre enfant, un pourcentage du coût de l'activité restera à la charge de la famille, sauf pour raison médicale ou événement familial (justificatif demandé) :

- Annulation 4 semaines avant le séjour : 30% du montant
- Annulation 2 semaines avant le séjour : 50% du montant
- Annulation 7 jours avant le départ en séjour : 75% du montant
- Annulation 2 jours avant le départ en séjour : 100% du montant

Après le démarrage de la semaine d'accueil de loisirs ou camp : aucun remboursement ne sera effectué. Seules les absences pour raison médicale font l'objet d'un remboursement* (*remboursement partiel hors coût repas et goûter) sur présentation d'un certificat médical.

* de notre part : quelle qu'en soit la raison, l'organisateur se réserve le droit d'annuler un séjour. Dans ce cas, les participants seront intégralement remboursés à l'exclusion de toute autre indemnité.

5. Les horaires

Il est demandé aux parents de respecter les horaires suivants :

- Pour les accueils de loisirs : les activités fonctionnent de 9h à 17h, arrivée des enfants entre 8h et 9h départ des enfants entre 17h et 18h Aucune arrivée avant 8h00.
- Pour les séjours : les horaires seront convenus lors de la réunion de préparation
- Pour les autres activités (dont Mercredis nature) : voir fiche d'inscription

Pour des raisons de responsabilité, le Moulin <u>ne peut pas accueillir les enfants dans ses locaux en dehors des horaires annoncés le matin</u>. L'accueil et le départ se déroulent au Moulin, sous la responsabilité d'un animateur. Toute personne, chargée de venir prendre l'enfant, doit être inscrite sur la fiche d'inscription remplie et signée par le parent responsable, ou munie d'une autorisation écrite et signée par ce même parent.

6. Aspects pédagogiques

Les activités proposées sont à caractère environnemental, éducatif, culturel ou artistique. Elles doivent permettre à l'enfant non seulement de passer un temps agréable durant lequel il éprouve du plaisir à être avec les autres, mais aussi de favoriser l'éducation, la socialisation, la responsabilité, la découverte et la sensibilisation à l'environnement. Les rythmes des accueils sont adaptés aux tranches d'âges concernées. L'équipe pédagogique s'assure que la pause déjeuner soit un moment de détente dans un esprit de convivialité.

L'équipe d'animation veille à la bonne intégration de l'enfant dans les activités proposées et veille à garantir la sécurité physique et morale des enfants. Elle se tient à la disposition des parents.

7. Santé

Un enfant malade ne pourra pas être accueilli. La durée d'éviction prescrite par le médecin devra être respectée. Pour les enfants sous traitement médical, en cas de nécessité dûment constatée par une ordonnance médicale donnant autorisation au responsable du Centre de Loisirs, celui-ci pourra donner le(s) remède(s) prescrit(s). Ils ne peuvent être administrés aux enfants que sous la responsabilité des parents. Toutes les dispositions seront prises par l'équipe d'animateurs en cas de problème pendant la présence de l'enfant. En cas de visite chez un médecin ou de frais de pharmacie, les parents rembourseront les frais avancés par le C.I.N.E sur présentation des justificatifs. Dans tous les cas, un contact rapide sera pris avec la famille. En cas de maladie ou d'accident durant l'accueil de loisirs, la prise en charge peut être organisée par le C.I.N.E. selon la complexité de la situation et de la validation de notre assurance.

8. Les repas

Les parents précisent sur le bulletin d'inscription l'option des menus : "normal" ou "végétarien". Pour toute autre information concernant les régimes alimentaires (allergies, intolérances ...) nous consulter.

Le déjeuner : Les repas sont préparés ou livrés sur place par un traiteur. Les enfants sont parfois invités à participer à la préparation des repas froids par 2 ou 3 volontaires. Les animateurs supervisent et organisent le dressage de la table par les enfants. Le lavage des mains est obligatoire avant le repas. Les animateurs s'adaptent à l'autonomie des enfants. Ils supervisent et organisent le débarrassage de la table par les enfants.

Les goûters : Vers 10h, et vers 16h. Le matin, il est composé d'un fruit de saison et d'une boisson. L'après-midi, il peut être préparé par les enfants eux-mêmes lors d'un temps d'animation.

9. Encadrement

La prise en charge des enfants est assurée par une équipe d'animateurs qualifiés. Les temps d'accueil sont habilités et dépendent de la réglementation « Jeunesse et Sports » en vigueur. L'équipe pédagogique élabore annuellement le projet pédagogique ainsi que les projets d'activités qui s'inscrivent dans le projet associatif de la structure.

Les animateurs possèdent les diplômes requis par la législation en matière d'encadrement de jeunes.

Documents disponibles sur le site internet du Moulin, et consultables à l'accueil lors des semaines d'ALSH.

10. Divers

Les affaires personnelles des enfants doivent être marquées à leur nom. Les activités proposées peuvent être salissantes : les enfants s'équipent de tenues confortables et adaptées aux activités en extérieur. Une paire de bottes est souvent nécessaire, il est conseillé d'éviter les chaussures ouvertes (type sandales). Une paire de chaussons pour l'intérieur est demandée. Les bijoux, téléphones portables et autres Smartphones ou tablettes, ainsi que plus généralement les objets de valeur (le Moulin décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol), les jouets personnels, le port de boucles d'oreilles de type anneaux ou pendentifs sont interdits pour des raisons de sécurité

Pour toute information particulière concernant un enfant et nécessaire au bon déroulement de l'accueil, merci de prendre contact avec le responsable du Centre de Loisirs.

L'inscription à toute activité vaut pour acceptation de ces modalités.